

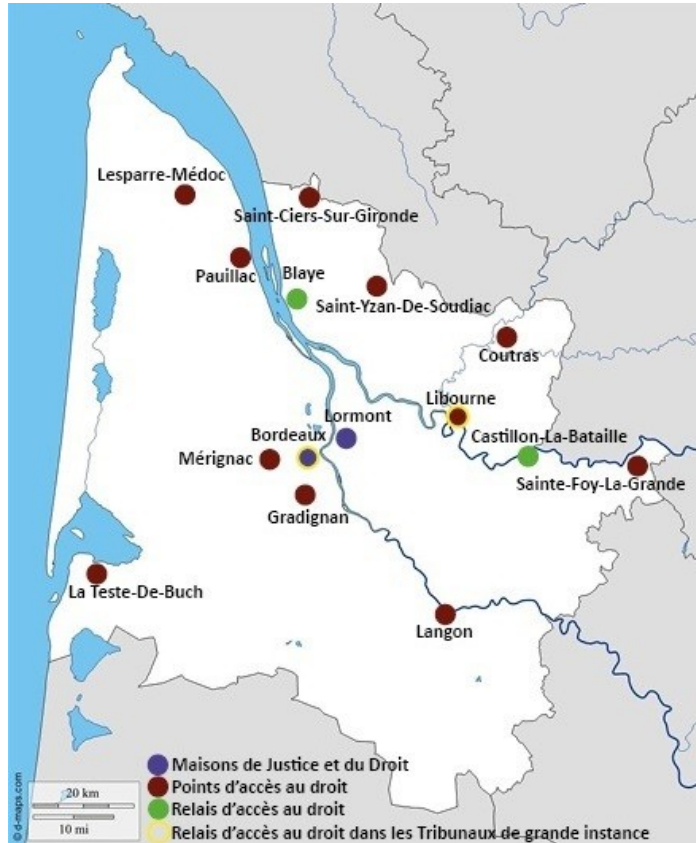
**En Gironde sont à vos côtés...**

2 Maisons de Justice et du Droit

9 Points d'accès au droit

2 Relais d'accès au droit en Gironde

2 Relais d'accès au droit au sein des Tribunaux de grande instance de Bordeaux et Libourne



**Vous pouvez retrouver en détail les coordonnées de toutes les structures d'accès au droit sur notre site internet :**

[www.cdad-gironde.justice.fr](http://www.cdad-gironde.justice.fr)

Pour plus d'informations, contactez nous au :

**05.47.33.91.17**



# LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ACCÈS AU DROIT DE LA GIRONDE



**ÉCOUTE  
INFORMATION  
ORIENTATION**

Le CDAD vous renseigne sur l'accès au droit près de chez vous

Des entretiens gratuits et confidentiels dans toute la Gironde

Pour répondre à vos questions sur vos droits et le fonctionnement de la justice



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

## LE CDAD, QU'EST-CE QUE C'EST ?

CDAD

Conseil  
départemental  
de l'accès  
au droit

Le CDAD est un groupement d'intérêt public (G.I.P) qui a pour mission principale de permettre aux habitants du département de connaître leurs droits et obligations.

## UN CDAD, POUR QUOI FAIRE ?



Le CDAD coordonne l'ensemble des structures d'accès au droit du département.



Le CDAD vous informe de vos droits et devoirs.  
→ par exemple : pension alimentaire, expulsion locative, tutelle etc.



Si vous avez un problème de droit, vous pouvez demander l'aide du CDAD.  
→ par exemple : divorce, licenciement, conflits de voisinage, etc.



Le CDAD vous permet de rencontrer différents professionnels du droit.  
→ par exemple : avocats, notaires, juristes, etc.



Grâce aux subventions allouées au CDAD, les consultations sont gratuites.

## OÙ S'INFORMER ?

→ **Les Maisons de Justice et du Droit (MJD)** : sont des établissements de proximité qui ont pour missions essentielles l'accès au droit, la prévention de la petite et moyenne délinquance, la promotion du règlement amiable des litiges et l'information juridique des victimes d'infraction. Les consultations au sein des MJD ont lieu uniquement sur rendez-vous. Vous pouvez les contacter aux coordonnées suivantes :



**Maison de la Justice et du Droit de Bordeaux**  
Tram C – Arrêt Grand Parc ou Place Ravezies  
2 Place Ravezies – Entrée A  
33300 Bordeaux  
Tél : 05 56 11 27 10



**Maison de la Justice et du Droit des Hauts de Garonne**  
Tram A - Arrêt les Iris  
45 Avenue de la Libération  
33310 Lormont  
Tél : 05 57 77 74 60



→ **Les Points d'Accès au Droit (PAD)** : sont des structures de proximité, ayant pour mission l'accès au droit, regroupant plusieurs professionnels (professionnels du droit, juristes etc.). Les consultations au sein des PAD ont lieu uniquement sur rendez-vous.



→ **Les Relais d'Accès au Droit (RAD)** : sont toutes les structures d'accès au droit coordonnées par le CDAD qui font intervenir ponctuellement des professionnels du droit et/ou des juristes. Les consultations au sein des RAD ont lieu uniquement sur rendez-vous.



Particularité des RAD implantés dans les tribunaux de grande instance : les consultations sont sans rendez-vous pour répondre aux situations urgentes (sauf pour les consultations avocats au TGI de Libourne).

→ **Des sources d'information fiables :**

Le site de la justice : [www.justice.fr](http://www.justice.fr)

Le site officiel de l'administration française : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)